



Facilités de circulation : Indexées sur les salaires ?

Communiqué Force Ouvrière 02/06/2009

Après de nombreuses discussions avec les organisations syndicales prétendues représentatives, la Direction ose afficher un recul significatif sur les facilités de circulation.

Effectivement, au moment où nous écrivons ce communiqué, l'entreprise dit renoncer à ses prétentions initiales !

Une bonne nouvelle étant toujours accompagnée d'une mauvaise, **la Direction annonce vouloir indexer l'augmentation du prix des réservations sur l'évolution des salaires et ce à partir du 01 janvier 2010 !**

Pour bien montrer qu'elle n'est habitée que par de bonnes intentions, la Direction RH affirme qu'il n'y aura pas d'ajustement par rapport aux augmentations salariales accordées avant 2010 !

Ça mérite largement une palme, mais laquelle ?

À l'avenir, le constat pourrait être le suivant :

- ♦ Augmenter les salaires équivaldra à réduire une partie de notre pouvoir d'achat par l'augmentation concomitante du prix des réservations !
- ♦ Les retraités qui voient dorénavant leur pension indexée sur les prix et non plus sur le salaire des actifs, bénéficieront d'une augmentation de leur pension inférieure à l'augmentation du prix des réservations !

Bien que certaines organisations syndicales semblent déjà avoir fait le deuil des revendications portées par la pétition des huit organisations syndicales et signée par 85 000 cheminots, Force Ouvrière continue d'exiger la gratuité pour tous et pour tous les trains !